

DEC220655DR10

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas BLANCHARD et Mme Sandrine KRAUTH pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7042 intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant la création de l'unité UMR7042, intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA), dont le directeur est M. Frédéric LEROUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas BLANCHARD, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas BLANCHARD, délégation est donnée à Mme Sandrine KRAUTH, Ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 31 janvier 2022



Le directeur d'unité
Frédéric LEROUX

¹ Pour mémoire, le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

